

BONGRAIN S.A.
Société Anonyme
au capital de 15.432.216 euros
Siège Social : 42 rue Rieussec - 78220 VIROFLAY
847 120 185 RCS VERSAILLES

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR BONGRAIN SA
DE SES PROPRES ACTIONS APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 28 AVRIL 2010**

1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme

Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2010.

2. Répartition par objectifs

Au 27 avril 2010, sur un total de 1 090 597 titres auto-détenus directement par BONGRAIN S.A.

- 333 500 titres sont affectés à la mise en œuvre des programmes de stock-options
- 23 000 titres sont affectés à l'animation du cours dans le cadre du contrat de liquidité
- Le solde, soit 734 097 titres sont affectés à la conservation pour une remise ultérieure en échange ou paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

3. Objectifs du présent programme de rachat

- l'attribution de ces actions aux cadres dirigeants et/ou mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou des sociétés affiliées dans le cadre de plans d'option d'achat d'actions, ou l'attribution d'actions gratuites aux salariés et /ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés affiliées,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- l'annulation de tout ou partie de ces actions,
- l'animation du marché des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers,
- la conservation de ces actions et leur remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans la limite de 5% du capital.

4. Part maximale du capital susceptible d'être acquise, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat

La présente opération concerne les actions de la Société BONGRAIN S.A. (code ISIN FR 0000120107) cotées à la Bourse d'Euronext Paris.

La part maximale du capital que BONGRAIN S.A. est susceptible de détenir est de 10 %. Compte tenu des actions déjà auto détenues, le nombre maximal susceptible d'être acquis est de 452 624 actions. Le prix maximum d'achat autorisé est de 140 euros.

5. Durée du programme de rachat

La durée du programme de rachat d'actions est de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2010, soit jusqu'au 27 octobre 2011. Le présent programme annule et remplace le précédent programme autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2009.